



LANCEMENT DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE AVEC MAINTIEN DU DPS DES ACTIONNAIRES

KEYYO, 1er e-opérateur français de téléphonie sur IP, annonce le mercredi 5 mai 2010 le lancement de son augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

KEYYO souhaite réaliser une augmentation de capital d'un montant de **1,67 M€** (le montant de souscription unitaire d'une action nouvelle est de **6,50 euros**, soit une prime d'émission de **6,18 euros**) afin de :

- Accélérer sa croissance grâce à des acquisitions relatives,
- Améliorer la liquidité du titre avec un transfert des titres du Compartiment C de NYSE Euronext au compartiment NYSE Alternext à Paris.

Pour associer de nouveaux actionnaires (particuliers et gérants de fonds) à la dynamique de croissance de KEYYO et élargir la part du flottant du Groupe, les principaux actionnaires de KEYYO ne souhaitent pas souscrire à l'opération, notamment Magelio Capital, les fonds représentés par Truffle Capital et Monsieur Eric SAIZ.

KEYYO précise que des engagements de souscription sont aujourd'hui détenus à hauteur de 75% du montant envisagé auprès de gérants de fonds (dont principalement OTC pour le compte de ses clients soumis à l'ISF), ce qui garantit la réalisation de l'augmentation de capital.

Rappel des caractéristiques et des modalités de souscription des actions nouvelles

Prix de souscription : le montant de souscription unitaire d'une action nouvelle est de **6,50 euros**, soit une prime d'émission de **6,18 euros**.

Nombre d'actions à émettre : le nombre total d'actions ordinaires nouvelles à émettre s'élève à **257 142**, soit une augmentation de capital de **1 671 423 euros**.

Période de souscription : du 5 mai au 20 mai 2010 inclus.

Droit préférentiel de souscription à titre irréductible : la souscription des actions nouvelles est réservée par préférence, aux actionnaires existants, ou aux cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription, qui pourront souscrire à titre irréductible, à raison de **2 actions nouvelles pour 21 Droits Préférentiels de Souscription**.

Droit préférentiel de souscription à titre réductible : Il est institué, au profit des actionnaires, un droit de souscription à titre réductible aux actions qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Organisme centralisateur : les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés par CACEIS Corporate Trust, services titres et financiers, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 09 qui sera chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital et l'émission des Actions.

Cotation du droit préférentiel de souscription : les droits préférentiels de souscription seront détachés le 5 mai 2010. Ils seront cotés et négociés sur NYSE Alternext à Paris, sous le code ISIN FR0010894279 du 5 mai au 20 mai 2010 inclus.

Versements des souscriptions : la date prévue pour la livraison des actions nouvelles est le **31 mai 2010**.

Garantie : l'offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

Jouissance des actions nouvelles : les actions nouvelles, qui seront créées avec jouissance au 1^{er} janvier 2010, seront assimilées dès leur émission aux actions anciennes.

Cotation des actions nouvelles : l'admission aux négociations sur NYSE Alternext à Paris est prévue le 1^{er} juin 2010.

Calendrier indicatif :

Mardi 4 mai 2010	Transfert des titres sur NYSE Alternext
Mercredi 5 mai 2010	Ouverture de la période de souscription et cotation des droits préférentiels de souscription
Jeudi 20 mai 2010	Clôture de la période de souscription et fin de la négociabilité des droits préférentiels de souscription.
Vendredi 28 mai 2010	Publication de l'avis de NYSE Euronext Paris SA relatif à l'admission des actions nouvelles et du barème de répartition des souscriptions à titre réductible
Lundi 31 mai 2010	Règlement/Livraison des actions nouvelles
Mardi 1^{er} juin 2010	Cotation des actions nouvelles

En application des dispositions de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), la présente émission ne donnera pas lieu à un Prospectus visé par l'AMF.

KEYYO a choisi Crédit du Nord comme Listing Sponsor, Euroland Finance comme Conseil pour l'accompagner lors de son opération d'augmentation de capital et de transfert sur NYSE Alternext et le CABINET THEIMER AVOCATS comme conseil juridique.

Prochaine publication : chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2010 : le 12 mai 2010

A propos de KEYYO

KEYYO est un opérateur de téléphonie sur IP « plug and call ». Maîtrisant sa propre infrastructure de téléphonie qui repose sur des technologies ouvertes, le Groupe, qui distribue ses offres par Internet, propose à ses clients des offres de téléphonie claires, transparentes, sans engagement et au meilleur rapport qualité / prix du marché.

KEYYO a enregistré en 2009 un chiffre d'affaires consolidé de 18,41 M€, en croissance de 14% par rapport à 2008 et un résultat net de 1,03 M€, en hausse de 180% par rapport à 2008.

KEYYO est coté sur Alternext by NYSE EuronextTM Paris (Code ISIN : FR0000185621 - ALKEY).

Contacts



Président Directeur Général

Philippe
Houdouin

01 72 38 77 00

phoudouin@keyyo.com

Directeur Administratif et Financier

Laurent
Lermechain

lernermechain@keyyo.com

www.keyyo.com



Conseil

Julia
Temin

01 44 70 20 84

jtemin@euroland-finance.com

www.euroland-finance.com



Communication financière

Gilles
Broquelet

01 80 81 50 00

gbroquelet@capvalue.fr

Olivier
Paria

oparia@capvalue.fr

www.capvalue.fr
